



Commune d'AURONS

ATTRIBUTION DE L'AIDE AUX FAMILLES POUR LES ACTIVITES CULTURELLES ET SPORTIVES : barème par tranche de quotient familial 2018-2019

Quotient familial (QF) par tranche	Aide annuelle accordée par enfant scolarisé de la maternelle au CM2	Aide annuelle accordée par enfant à partir du collège et jusqu'à 18 ans	
Tranche 1	0 < QF < 650 €	50 €	40 €
Tranche 2	651 € < QF < 950 €	45 €	35 €
Tranche 3	951 € < QF < 1250 €	40 €	30 €
Tranche 4	1250 € < QF < 1550 €	35 €	25 €
Tranche 5	QF supérieur à 1550 €	30 €	20 €